

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00161

**PLAN VELO METROPOLITAIN - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION OCIVELLO**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 17 mai 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210506-02021001610

DATE D'AFFICHAGE : 17 mai 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

PLAN VELO METROPOLITAIN - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OCIVÉLO

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de politique cyclable et travaille à améliorer le système vélo stéphanois afin d'augmenter la pratique sur le territoire. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place un plan vélo sur la période 2019 – 2029, dont l'objectif est de tripler la part modale du vélo à l'échelle de la métropole. Dans le cadre de cet objectif, les associations de cyclistes sont des acteurs incontournables avec lesquelles Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1997, l'association OCIVÉLO compte 850 adhérents (2020). Dans le cadre métropolitain stéphanois, OCIVÉLO milite pour le développement de la cyclabilité qui concourt au développement des mobilités actives afin de participer à la réduction des émissions de carbone, à l'apaisement des centres-villes et à l'autonomie des usagers du vélo (sécurité des aménagements, éducation à la pratique cyclable et encouragement à l'auto-réparation).

OCIVÉLO s'inscrit dans une démarche citoyenne, solidaire et responsable ouverte à tous les publics.

En cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole, un partenariat est mis en place avec l'association OCIVÉLO qui participera aux actions développées par la Métropole notamment dans le cadre de la promotion du vélo, d'atelier d'autoréparation, la montée en compétence sur la réparation de VAE, et les cours de remise en selle.

Sur la période triennale de 2021 à 2023, OCIVÉLO devra participer plus particulièrement aux actions et démarches suivantes :

1. Développer l'atelier d'autoréparation :

- Extension des horaires d'ouverture de son atelier pour passer de 19 heures par semaine à 32 heures. Ces extensions d'horaires d'ouverture seront principalement en soirée et le samedi,
- Formation et achat de matériels pour pouvoir réparer des Vélos à Assistances Electriques,
- Animation d'ateliers de réparation mobiles sur l'ensemble de la métropole, pour l'équivalent à 6 journées par an.

2. Encourager les actions d'éducation et de sensibilisation :

Ce volet de la convention se traduit par le soutien de Saint-Etienne Métropole à la vélo-école d'OCIVÉLO correspondant à deux postes de dépenses :

- Une formation d'éducateur Mobilité à Vélo pour un animateur par an,
- l'accompagnement à la formation de remise en selle à destination de 60 adultes par an.

Saint-Etienne Métropole versera une subvention annuelle de 20 063 € sur la période 2021/2023. Une convention précisant les modalités du partenariat et de versement de la subvention sera signée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention triennale de partenariat avec l'association OCIVÉLO pour la mise en œuvre du plan d'actions ;**
- **approuve la participation de Saint-Etienne Métropole pour un montant prévisionnel de 20 063 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget : BP2021 / Chap : 65 / Destination : FRVEL / GE ST : VELO / Subvention OCIVÉLO ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 Destination : FRVEL / GE ST : VELO du budget principal de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU